

Loi Hamon : une vraie avancée pour les consommateurs

Bonjour,

Cette fois ça y est, la loi Hamon portant sur la consommation a été définitivement adoptée. Une loi qui va très nettement accroître la protection des consommateurs notamment dans le domaine des prêts bancaires. Création d'un fichier regroupant les crédits, consultable par les organismes prêteurs (autrement appelé fichier positif), possibilité de changer d'assurance emprunteur pendant l'année qui suit la souscription de son crédit immobilier, sont parmi les mesures phares mises en place par cette loi.

Concrètement, ça signifie quoi ?

Pour rappel, l'assurance emprunteur est ce qui permet de couvrir les remboursements d'un prêt en cas de décès, invalidité ou incapacité temporaire de travail. Elle n'est pas à proprement parler obligatoire, mais en réalité, elle est demandée par la banque dans plus de 99% des cas.

« Or, dans les faits, **7 assurances sur 10 sont** souscrites auprès de la banque qui établit le prêt bancaire. » Explique **Maël Bernier directrice de la communication et porte-parole d'Empruntis.com** « Avec cette loi, cela signifie qu'un particulier qui a souscrit un crédit immobilier et une assurance emprunteur associée tout en la jugeant trop élevée, va désormais disposer d'un délai d'1 an pour changer d'assurance et trouver moins cher, toujours évidemment avec des garanties équivalentes. **Un délai raisonnable qui va sans aucun doute modifier la donne.** » Juge Maël Bernier.

Le second volet important de cette loi porte sur la création d'un fichier positif consultable par les établissements prêteurs qui a vocation à lister le nombre des crédits en cours, permettant ainsi aux prêteurs de consulter l'état de l'endettement du client au moment de sa demande (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) et ainsi de protéger le consommateur du surendettement. « C'est un véritable progrès car aujourd'hui lors de la souscription d'un crédit à la consommation, l'organisme prêteur ne peut se baser que sur la foi des déclarations de l'emprunteur, qui peut, il est vrai dans des situations critiques omettre plus ou moins volontairement de mentionner qu'il possède déjà plusieurs crédits » Explique Maël Bernier, « cette loi va donc protéger les prêteurs des défauts de paiement **mais également l'emprunteur de lui-même et de ses éventuels excès.** » Conclut Maël Bernier.

Que va réellement changer cette loi pour les particuliers ? De quel ordre peuvent-être les économies réalisées ? Comment vont réagir les banques ? En quoi ce fichier constitue un vrai progrès ? Maël Bernier, est à votre disposition pour répondre à vos questions.

A votre disposition pour plus de précisions.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations :

Agence Wellcom :

Douha Cherif et Meriem Kadari

dch@wellcom.fr ; mk@wellcom.fr

01 46 34 60 60

THEMATIQUES : POUVOIR D'ACHAT / CREDIT / RACHAT DE CREDIT / ASSURANCE

MAËL BERNIER, DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION D'EMPRUNTIS.COM

<p>Le courtage en bancassurance,</p> <p>Qu'est-ce que c'est ?</p>	<p>Une <u>société</u> de <u>courtage</u> est une <u>entreprise</u> qui sert d'intermédiaire pour une opération, le plus souvent financière, entre deux parties. Le métier de courtier en bancassurance pourrait se résumer de cette manière : comparer un grand nombre d'offres, négocier avec les établissements de banques et assurances afin d'obtenir les meilleures conditions pour leurs clients.</p> <p>Empruntis.com permet aux internautes à la recherche d'une solution de financement ou d'assurance d'obtenir et de comparer en temps réel des propositions en temps réel les propositions des partenaires bancaires et assureurs.</p>
<p>Les problématiques</p>	<ul style="list-style-type: none">- La hausse du coût de l'immobilier est-elle responsable de la baisse du pouvoir d'achat ?- Comment se porte le marché immobilier ?- Crédit immobilier : comment ça marche ?- L'évolution des taux : comment l'expliquer ?- Crédit à la consommation : vision du marché, des offres / conseils.- Rachat de crédit et restructuration de dettes, comment s'y prendre ? Quels sont les pièges à éviter ?- Comment choisir son crédit ou son assurance ?- Courtage : fonctionnement et avantages.
<p>Notre expert</p> 	<p>A 37 ans, Maël Bernier est la Directrice de la communication d'Empruntis.com. A l'issue d'études de droit, elle devient chef de projet en agence de communication financière avant de rejoindre Empruntis.com en 2004. Grâce à une solide connaissance du marché du crédit et de l'assurance et à sa capacité à fournir rapidement des simulations de cas concrets, elle intervient fréquemment auprès des journalistes. Son goût prononcé pour l'information et le contact en fait une interlocutrice appréciée des médias, notamment audiovisuels.</p>
<p>A propos d'Empruntis.com</p>	<p>Empruntis.com a mis en place un service complet et totalement gratuit qui accompagne l'internaute du début de sa recherche de crédit ou d'assurance à la concrétisation de son projet. Empruntis.com est le seul courtier à proposer une gamme complète de services financiers allant du crédit (immobilier et à la consommation) en passant par l'assurance, le rachat de crédit et la défiscalisation.</p> <p>La vraie valeur ajoutée du service empruntis.com est d'avoir su allier à l'ultra réactivité d'Internet, un vrai conseil avec un suivi personnalisé du prospect. Un conseiller dédié est là pour répondre à toutes les questions que pourrait se poser l'internaute.</p> <p>En quelques années, Empruntis.com est devenu le</p>

	premier distributeur de produits financiers sur Internet. La société dispose aujourd'hui d'un effectif de 200 personnes.
--	---

Agence Wellcom

Contacts : Douha Chérif & Meriem Kadari

dch@wellcom.fr & mk@wellcom.fr

01 46 34 60 60